

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers et
du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des troisièmes concours du CAPLP ouverts au titre de la session 2025,
- Vu l'arrêté du 05 mars 2025 nommant le jury du troisième concours du CAPLP, section biotechnologies option santé environnement à la session 2025,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres de jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examinatrices spécialisées

Mme Emmeline GELDER

Professeure de lycée professionnel

Mme Valerie KIMPE

Professeure de lycée professionnel

Mme Valérie LEBRAUD

Inspectrice de l'éducation nationale

Mme Frederique LUBRANO DI FIGOLO

Inspectrice de l'éducation nationale

Mme Patricia MULLER

Inspectrice de l'éducation nationale

Mme Léa NGAMBE

EC. R Professeure de lycée professionnel

Mme Florence PAYET

Inspectrice de l'éducation nationale

Mme Stéphanie SENDRE

Professeure de lycée professionnel

Mme Véronique SOAVE

Professeure de lycée professionnel

Mme Sylvie STENGER

Professeure de lycée professionnel

Mme ISABELLE VERT

EC. R Professeure de lycée professionnel

Académie de TOULOUSE

Académie d' AMIENS

Académie de LIMOGES

Académie de LILLE

Académie de STRASBOURG

Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie de LA REUNION

Académie de BORDEAUX

Académie de NICE

Académie de STRASBOURG

Académie de CLERMONT-FERRAND

Examineurs spécialisés

M. Axel BRAMONTE

Professeur de lycée professionnel

M. Mathieu LAVERGNE

Professeur de lycée professionnel

M. Sebastien ROUSSEAU

Professeur de lycée professionnel

M. Mathieu VERGNE

Professeur de lycée professionnel

Académie d' AMIENS

Académie de NICE

Académie de CLERMONT-FERRAND

Académie d' AMIENS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 juin 2025

Four la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU